

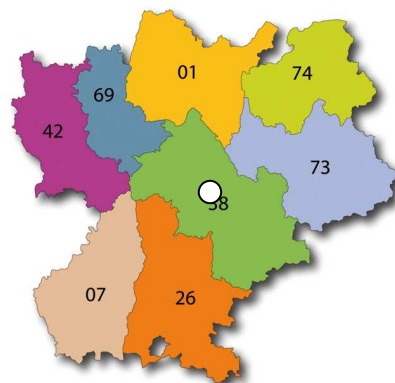


PLAN CLIMAT ENERGIE ISEROIS ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil général de l'Isère

Le Département de l'Isère s'est engagé dès 2004 dans l'élaboration d'un Agenda 21, délibéré en 2007. Dans le même temps il a conduit un travail spécifique sur son intervention en matière d'énergie qui a abouti en 2008 à un Plan Energie Départemental

Le Plan Climat Energie Départemental de l'Isère s'inscrit dans la lignée du Plan Energie, arrivé à terme fin 2008. Les actions se mettent en place mais le Conseil général souhaite élargir ce Plan Energie, lui donner une suite et aborder également les questions climatiques. En janvier 2009, une délibération du Conseil général lance donc le processus d'un Plan Climat Energie Territoire (PCET) à l'échelle du département (soit un PCED).



A l'origine

Une procédure de dialogue compétitif est engagée début 2009 et débouche sur l'identification d'un groupement de bureaux d'études chargé de mettre en œuvre le PCED. Chaque structure est chargée d'un volet spécifique : énergies, adaptation, et concertation/communication.

L'adaptation est mise à l'honneur dans cette démarche car le Conseil général souhaitait prendre en charge ce sujet émergent. Il s'agit également de mettre au clair une notion parfois floue dans l'esprit de la population et des élus pour agir malgré l'incertitude inhérente à cette thématique.

La collectivité invite experts et scientifiques à participer à un comité scientifique et un comité technique. Les différentes réunions de ces comités prennent la forme d'ateliers, menés selon une logique interactive privilégiant les réflexions en petits groupes.

Objectifs du projet

- enrichir le diagnostic réalisé par ces bureaux d'études
- et identifier les leviers d'action du Conseil général

Et si c'était à refaire ?

A ce jour, un seul atelier s'est tenu dans le cadre de cette démarche. La phase de présentation du diagnostic a suscité de tels débats que les étapes suivantes de la démarche n'ont pas été atteintes lors de la première rencontre. La mise en ordre des idées soulevées et l'identification de leviers aura donc lieu dans un second temps.

La mise en œuvre des ateliers sera donc peut-être légèrement revue à l'avenir mais la démarche semble bien fonctionner et susciter des réactions.

Points forts

- Articulation des deux volets atténuation et adaptation
- Phase d'acculturation et de sensibilisation interne externe
- Lien avec les politiques climatiques d'autres collectivités sur le même territoire

Principales étapes

Janvier 2009 : délibération PCED

Début 2009 : dialogue compétitif et choix des bureaux d'études

2010 : rendu des premiers éléments de diagnostic et rapport complet sur les aspects énergie/climat

Prévue pour 2010/2011 : adoption du plan d'actions

Le travail sur le diagnostic est volontairement long car les élus ont une forte volonté de s'approprier ce projet.

Contact

Conseil général de l'Isère
Direction de l'Aménagement des Territoires
Service Prospective et Développement Durable
7 rue Fantin Latour – 38000 GRENOBLE
Xavier Favrolt
Directeur de projet
xavier.favrolt@cg38.fr
Amélie Didier
amelie.didier@cg38.fr

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ **Articulation des deux volets atténuation et adaptation** : après une phase d'acculturation basée sur le volet atténuation, un travail en ateliers en interne ouverts aux acteurs du territoire est prévu.

La méthode choisie pour travailler sur ces deux volets est la même. L'animation des ateliers est prévue selon une logique interactive, sous forme de « brainstorming ». Le sujet est introduit aux participants de façon à ce qu'ils s'imprègnent des résultats du diagnostic et des enjeux (phase dite d'acculturation). Puis des réflexions sont menées en groupe pour soulever les grandes questions liées à chacune des thématiques (phase de « foisonnement »). La troisième phase est celle de la recherche de solutions et enfin, les idées sont mises en commun. Les solutions sont alors regroupées par type, de façon à identifier les leviers possibles pour la collectivité.

• **Pour le volet adaptation** : 5 ateliers thématiques, dont un s'est déjà tenu, ont été programmés après lecture des documents institutionnels et discussion avec les bureaux d'études. La pertinence des thématiques sur le territoire a été évaluée avant de valider ce choix. Chacune d'elle traite d'enjeux spécifiques :

1. Les populations fragilisées (maladies infectieuses, canicule, précarité énergétique...)
2. Milieux et ressources naturelles (écosystèmes et ressources)
3. Activités humaines (tourisme, agriculture, production d'énergie, industrie...)
4. Infrastructures (gestion des risques, transports et secours)
5. Organisation de l'espace et mobilité (urbanisme, habitat, déplacements...)

• Une première réunion du Comité Technique, le 14 juin, avait pour objet la présentation du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie du département ainsi que l'étude des vulnérabilités du territoire. L'objectif était de formuler des questions guidant la conduite des ateliers.

• Des participants identifiés par le biais de réseaux professionnels, de réseaux de formations et par des recherches générales sur les thématiques à étudier.

■ **Phase d'acculturation et de sensibilisation interne et externe** : il s'agit de créer une culture commune et une appropriation du projet en interne au Conseil général et par les acteurs du territoire.

• diffusion aux agents et élus du Département, de portés-à-connaissance synthétisant par thématique les éléments du diagnostic.

• diffusion d'une synthèse territoriale à chacun des sous-territoires du département (échelon d'application des politiques publiques départementales, plus proche du territoire). Ces documents seront la base d'une concertation menée avec les acteurs du territoire visant à valider le diagnostic et permettant ensuite de coordonner les actions existantes (PCET en cours d'élaboration etc.).

• présentation aux directeurs du Conseil général qui font état du fonctionnement de leurs services respectifs.

• **Sensibilisation et contribution du grand public** : par le biais du site internet du Conseil général et lors des consultations infra-territoriales.

• **Communication au sein de la collectivité** réalisée via le journal du Conseil général (Nova) et l'organisation d'un Forum du Plan Climat.

■ **Lien avec les politiques climatiques d'autres collectivités sur le même territoire** : la transversalité et le lien avec les collectivités infra-départementales sont des objectifs essentiels du projet de PCED.

• Un Comité des collectivités déjà engagées dans une démarche de PCET a été créé de façon à échanger sur ces pratiques, coordonner les actions. Un accompagnement différencié est assuré par le Conseil général selon l'état d'avancement de la démarche. A son tour, le Conseil général est invité à participer à l'avancement des travaux d'autres collectivités par sa participation aux comités de pilotage par exemple (c'est le cas pour l'agglomération Grenobloise notamment).



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche : Gestion de l'énergie et lutte contre le changement climatique / Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

RHONALPENERGIE
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : rae@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région